

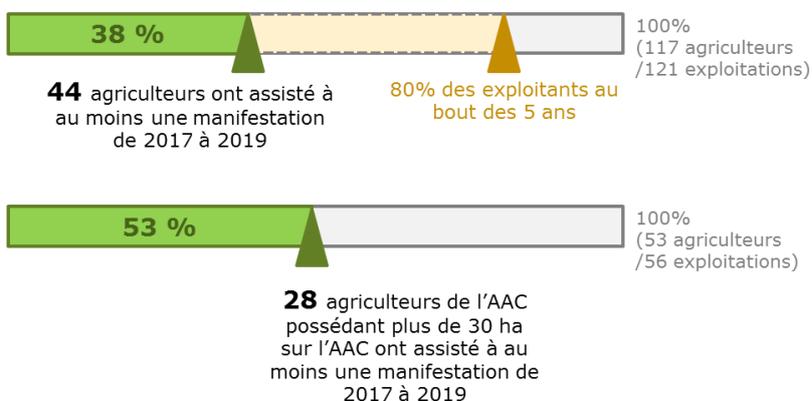
Bilan des actions menées en 2019



2019 en quelques chiffres ...

Participation aux animations et aux rendez-vous techniques :

- ▲ Situation au 01 janvier 2020
- ▲ Objectif fixé dans le plan d'actions au bout des 5 ans



- 2 CPA** organisés et **4 projets** aboutis ou en cours de réalisation ;
- 7 agriculteurs** mobilisés dans le **réseau couvert** (soit **14 parcelles** suivies) ;
- 18 placettes de référence azote** mises en place sur l'AAC (chez **9 exploitants**) ;

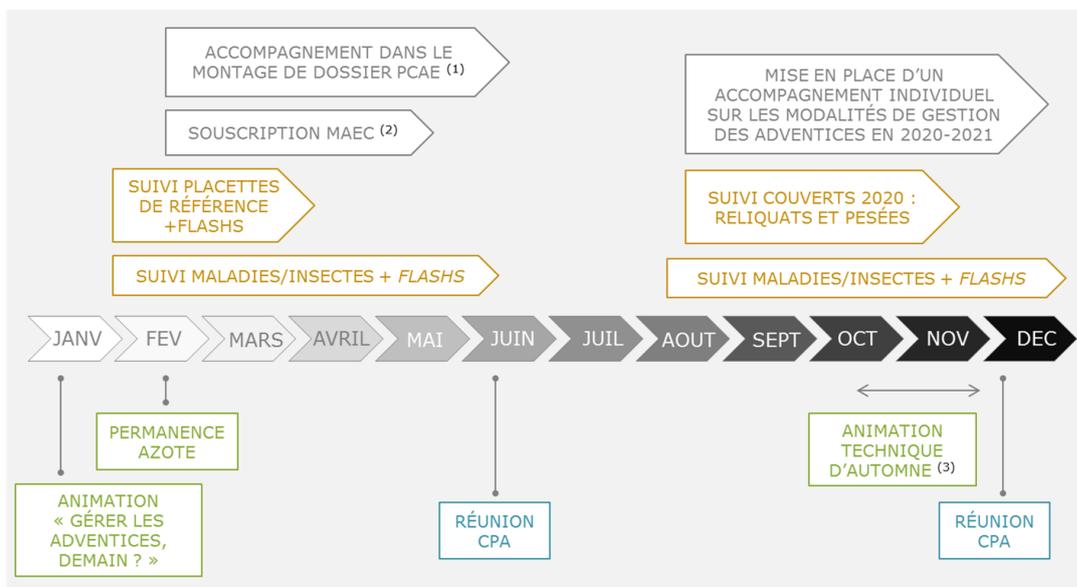
Mobilisons-nous pour pérenniser ces actions volontaires !

Ce qui vous attend en 2020 ...

La frise ci-dessous fait état des actions envisagées ou d'ores et déjà lancées en 2020.

Ces dernières s'articulent autour de deux grands axes :

- ⇒ Vous accompagner dans le changement de système de cultures pour limiter le recours aux herbicides en passant par l'appropriation et la combinaison de leviers agronomiques ;
- ⇒ Limiter le lessivage des nitrates dans les parcelles agricoles en favorisant l'implantation de couverts végétaux en intercultures ;



(1) : PCAE = plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

(2) : sous réserve d'ouverture du territoire aux MAEC .

(3) : à définir avec le CPA.

Légende :

RENDEZ-VOUS TECHNIQUES ET INFORMATION AGRICULTEUR

ACTIONS LIÉES AU COMITÉ PROFESSIONNEL AGRICOLE (CPA)

SUIVIS ET RÉSEAUX

ACTIONS INDIVIDUELLES

Autres actions prévues :

- Poursuite des Diags Agr'eau 28 et des diagnostics sur les pollutions ponctuelles ;

Certaines opérations, n'ayant pas le succès escompté verront leur format évoluer dès 2020 (réunion d'information sur la stratégie azotée et volet fertilisation organique).*

> Parcours de gestion des adventices :

En réponse au contexte agricole du moment, au point de vigilance herbicide maintenu sur le territoire et aux demandes terrain, un parcours de gestion des adventices a vu le jour. Plusieurs demi-journées en salle intitulées « Gérer les adventices, demain ? » ont d'ores et déjà eu lieu en début d'année sur l'ensemble du département avec la collaboration des coopératives, de BASF et de Syngenta. Cette première approche avait pour but d'exposer le contexte global et d'initier une dynamique sur le sujet. Dans cette continuité, **un suivi individuel vous sera proposé pour la campagne 2020-2021** (phase de test prévue sur certaines exploitations dès 2020). Il combinera :

- ⇒ une réflexion globale sur votre stratégie de désherbage ;
- ⇒ une évaluation qualitative du salissement à la parcelle ;
- ⇒ un calcul de l'IFT herbicide et votre positionnement vis-à-vis d'une référence locale*.



Si vous souhaitez participer à la démarche, contactez votre animatrice agricole !
(coordonnées page 4)

* Pour plus d'informations, se reporter au mémento du plan d'actions mis à jour sur le site internet de la Chambre d'agriculture (lien en page 4).

Un projet d'investissement ?

Cette année encore, des aides sont mobilisables pour vos projets d'investissements (équipements neufs uniquement) via deux dispositifs :

	CADRE NOTIFIE ECOPHYTO	PCAE
Montant investissement	De 4 000 à 15 000 € HT	À partir de 10 000 € suivant le taux d'aides
Exemples de type de matériel aidé	<ul style="list-style-type: none"> * Matériel de gestion des couverts associés (semis, destruction...) ; * Matériel de simplification du travail du sol : semoirs de semis direct ; * Matériel de désherbage alternatif (mécanique ou traitement localisé sur le rang) ; * Aménagement d'aire de lavage/remplissage, dispositif traitement effluents ... 	
Taux d'aides	40%	20 à 50% (bonification de 10 % pour appartenance à une AAC)
Date limite de dépôt du dossier	06/06/2020 (Nouveauté 2020 : dossier à remplir directement en ligne)	15/06/2020
Plus d'informations	https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/appels-a-projets-ecophyto.html?dossierCurrentElement3a56b896-d3ae-47f4-b33e-f34798c8c76b=a5faccdb-3a40-4c42-a6d8-9d1670ae1dfe	https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/piloter-son-exploitation/gerer-son-entreprise/financer-ses-projets/

Vous avez un projet ? Informez-nous en le plus tôt possible !

Nous sommes à votre disposition pour échanger, vérifier si des aides peuvent être mobilisables et vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de demande d'aide.



Pour bénéficier d'une aide, vous devez **impérativement attendre l'accord du financeur avant de signer tout devis !**

Plus d'informations notre site internet

Vous trouverez les principales informations sur les Aires d'Alimentation de Captages d'Eure-et-Loir : <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2912430>



Contact

Delphine BARBERIS

Animatrice agricole

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

☎ 02 37 24 45 25

✉ d.barberis@eure-et-loir.chambagri.fr



Guillaume DE LA GARDE

Animateur territorial

Communauté de Communes du Bonnevalais

☎ 02 37 47 63 71

✉ aac@cdcdubonnevalais.fr



Les partenaires



CHAMBRE D'AGRICULTURE
EURE-ET-LOIR



Communauté de Communes
du Bonnevalais

Une Vallée à Partager



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public de l'État

agence.eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : Delphine BARBERIS—CA28

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - CS 10399
28008 CHARTRES CEDEX